

N°: 68666

Du : 30 MARS 2026

Objet : SERVICE DES RELATIONS EXTERIEURES - Délégations de signatures

## LE MAIRE DE LA VILLE DE BOURG-EN-BRESSE

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 2122-19, L.2122-22, L.2131-1 et R 2122-8 ;

VU l'installation du conseil municipal en date du 21 Mars 2026 et la délibération n°5 du 21 Mars 2026 ;

**CONSIDERANT** qu'il est de bonne pratique communale, dans un souci notamment d'efficacité et de plus grande réactivité, d'octroyer des délégations de signatures ;

### ARRETE

**ARTICLE 1<sup>ER</sup>** : Sous ma surveillance et ma responsabilité, il est donné délégation de signatures aux personnes dont les noms suivent, pour les opérations qui leur incombent :

**A - Documents afférents à la préparation, la passation, la notification, l'exécution et le règlement des marchés, des accords-cadres et de leurs avenants inférieurs aux seuils indiqués ci-après et lorsque les crédits sont inscrits au budget.**

*\* inférieurs à 40 000 euros HT :*

M. BOURRASSAUT Patrick, DGS  
M. SCHLICK Jean-Marc, DGAS

M. MARCON Xavier, DGAS  
M. ZOUBIR Youssef, DGAS

**B - Au-delà des seuils mentionnés au A, les documents afférents à la préparation, la passation, la notification, l'exécution et le règlement des marchés, des accords-cadres et de leurs avenants, à l'exclusion des décisions liées à leur attribution (signature du marché, lettres de rejets des candidatures et des offres).**

M. BOURRASSAUT Patrick, DGS  
M. SCHLICK Jean-Marc, DGAS

M. MARCON Xavier, DGAS  
M. ZOUBIR Youssef, DGAS

**C - Bon de commandes (découlant d'un accord cadre à bon de commandes)**

*\* quel que soit le montant :*

M. BOURRASSAUT Patrick, DGS  
M. SCHLICK Jean-Marc, DGAS

M. MARCON Xavier, DGAS  
M. ZOUBIR Youssef, DGAS

**D- Certificats administratifs à vocation comptable**

M. BOURRASSAUT Patrick, DGS

**E - Correspondance courante ne comportant ni décision ni accomplissement de formalité réglementaire, et notamment les bordereaux et lettres d'envoi aux fins de notification d'une décision :**

M. BOURRASSAUT Patrick, DGS  
M. SCHLICK Jean-Marc, DGAS

M. MARCON Xavier, DGAS  
M. ZOUBIR Youssef, DGAS

**F - Certification du caractère exécutoire des délibérations et des décisions - délivrance des expéditions du registre des délibérations et leurs pièces annexes**

M. BOURRASSAUT Patrick, DGS  
M. SCHLICK Jean-Marc, DGAS

M. MARCON Xavier, DGAS  
M. ZOUBIR Youssef, DGAS

**G - Certification du caractère exécutoire des arrêtés municipaux et délivrance des expéditions du registre des arrêtés municipaux :**

M. BOURRASSAUT Patrick, DGS  
M. SCHLICK Jean-Marc, DGAS

M. MARCON Xavier, DGAS  
M. ZOUBIR Youssef, DGAS

**ARTICLE 2 :** Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté dont une ampliation sera adressée à Monsieur le Préfet de l'Ain et à Madame la Trésorière Principale Municipale.

BOURG-EN-BRESSE, le 30 MARS 2020

Le Maire



Jean-François DEBAT  
Président de Grand Bourg Agglomération  
Conseiller régional Auvergne-Rhône-Alpes